

Rapport final de la réunion consultative des Commissions nationales de la région arabe concernant la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013

Rabat, Royaume du Maroc (10-13 mai 2010)

Des délégations des commissions nationales pour l'UNESCO de 18 États membres de la région arabe ont participé aux consultations menées par la Directrice générale au sujet de la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (document 36 C/5).

Étaient également présents des observateurs des institutions suivantes : ISESCO, ALECSO et Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe (ABEGS).

Les consultations concernant la préparation du projet de 36 C/5 ont débuté après l'amendement de l'ordre du jour. En début de séance, M. Abdullatif Al-Baijan, Secrétaire général de la Commission nationale du Koweït, a prononcé une allocution dans laquelle il a d'abord fait allusion à l'envoi tardif du questionnaire relatif au 36 C/5. Il a ensuite rappelé les propositions qu'il avait présentées au sujet du 35 C/5 lors des consultations tenues au Koweït, notamment en ce qui concerne la priorité à accorder aux jeunes et la nécessité pour les États membres de tirer parti des efforts déployés dans ce domaine. Il a également indiqué qu'il fallait élargir le rôle de la société civile, promouvoir les sciences du climat et de l'environnement, et renforcer les capacités en vue d'une exploitation durable des ressources naturelles, notamment des ressources en eau dans la région arabe.

I. Présentation du processus de préparation du Projet de programme et de budget 36 C/5

M. Hans d'Orville, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la planification stratégique, a présenté ce point. Il a évoqué le processus d'élaboration du questionnaire relatif au 36 C/5, ainsi que les difficultés rencontrées par l'UNESCO durant cet exercice. Il a réaffirmé la volonté de l'UNESCO de connaître les priorités sur lesquelles les États membres souhaiteraient que l'on mette l'accent dans ce document. Il a fait observer que la question de la jeunesse bénéficiait actuellement de la plus grande attention de la part de l'UNESCO, en sus d'autres sujets tels que l'effet de serre et le changement climatique et leurs liens avec l'éducation. Il a souligné que le dialogue entre les cultures et les civilisations avait pour objet d'enrichir les cultures des peuples dans le cadre d'un dialogue constructif.

Les interventions des participants ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Le mécanisme d'amendement du 36 C/5.
- La nécessité de faire parvenir ce document aux commissions nationales suffisamment à l'avance pour qu'elles puissent le diffuser et l'étudier.
- La nécessité, durant la réunion en cours, de s'employer essentiellement à répondre aux questions intéressant les commissions nationales, étant donné que celles concernant les différents secteurs exigent que l'on se reporte aux priorités des autorités concernées au niveau des États.
- La nécessité de simplifier les questions posées dans le questionnaire pour obtenir des réponses claires.
- La réaffirmation de l'importance accordée par l'UNESCO à l'état des ressources en eau au Soudan, en sus de la coopération continue avec des spécialistes de la question depuis l'an 2000.

II. Consultations des bureaux multipays

Les consultations qui ont eu lieu entre les groupes de commissions nationales relevant de bureaux multipays de l'UNESCO (Beyrouth, le Caire, Rabat et Doha) et les directeurs/chefs des bureaux hors Siège concernés ont permis de dégager les observations et les recommandations suivantes :

Grand programme I – Éducation

Le groupe a approuvé les quatre domaines prioritaires mentionnés dans le programme et a mis l'accent sur les points suivants :

- L'alphabétisation, l'éducation de qualité et la nécessité d'établir un programme de travail et un calendrier (2015) tenant compte des engagements et des données disponibles.
- La nécessité d'accorder l'attention voulue aux programmes d'éducation et de protection de la petite enfance ainsi qu'à l'enseignement général et à l'enseignement technique et professionnel, moyennant l'adoption de positions et de mesures d'avant-garde dans le cadre des efforts nationaux et régionaux, mais aussi de réaliser des études et des travaux de recherche et fournir des services consultatifs faisant intervenir les compétences nationales dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation et du suivi, et de créer des structures susceptibles de produire des compétences et de prendre soin des personnes créatives et de talent.
- La nécessité de mettre l'accent sur les questions de la femme et de la jeunesse, ainsi que sur la constitution de réseaux, et d'encourager les femmes à s'engager dans la formation et l'enseignement techniques et professionnels (EFTP) et les filières scientifiques.
- Le renforcement des politiques et programmes d'information de l'UNESCO moyennant la diffusion de publications, de dépliants et de brochures et leur traduction en arabe, et l'importance de l'utilisation de la langue arabe dans le cadre des diverses activités et manifestations.
- L'amélioration de la coopération et de la coordination entre l'UNESCO et ses partenaires concernés en vue de parvenir à une complémentarité de leurs rôles dans le domaine de l'éducation, ce qui permettrait à l'Organisation de jouer son rôle de chef de file et de pionnier.
- L'augmentation du nombre de projets conjoints mis en œuvre dans le domaine de l'éducation avec les partenaires concernés, en particulier avec les organismes des Nations Unies pour l'analyse du secteur éducatif.
- L'intensification par l'UNESCO de ses efforts de mobilisation de ressources extrabudgétaires, notamment pour le financement de programmes et projets liés à l'éducation et au développement durable.
- La promotion des projets intersectoriels mettant en avant le rôle de l'UNESCO, notamment les projets susceptibles de renforcer la culture de la paix.
- L'appui à l'enseignement dans le Golan et les territoires arabes occupés.

Certains intervenants ont proposé d'autres priorités liées à la nécessité de renforcer les projets nationaux et de tirer parti des expériences offertes par les réunions et les rencontres régionales et internationales. Il a été souligné que le document 36 C/5 devait mettre en avant le fait que l'UNESCO devait apporter son aide en matière d'éducation aux pays qui en avaient grand besoin (Mauritanie, Djibouti, Yémen, Somalie et Soudan).

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

- L'accent a été mis sur toutes les priorités mentionnées, notamment l'eau, le changement climatique, la prévention des catastrophes et de la pollution, la préservation des écosystèmes, l'utilisation des énergies renouvelables, et l'enseignement des sciences et des mathématiques dans la région arabe, moyennant le renforcement des capacités.
- Les pays en développement devraient recevoir une aide pour l'élaboration de politiques nationales et régionales relatives aux sciences et aux technologies.
- Il faudrait renforcer les programmes de l'UNESCO servant à désigner les réserves naturelles et les réserves de biosphère, développer les capacités des personnes œuvrant dans des domaines liés à ces questions, et faire connaître cette branche d'activité à l'aide d'expositions, de publications et de différents médias.
- L'UNESCO devrait s'efforcer d'obtenir un appui et un financement externes pour faire participer le plus grand nombre possible d'écoles au projet « Écoles amies de l'environnement ».
- Les partenaires et les organisations non gouvernementales spécialisées devraient élaborer des projets conjoints qui suscitent l'intérêt des partenaires et qui aient un rapport avec leurs domaines de compétence.

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

La majorité des participants ont estimé qu'il fallait renforcer les sciences sociales et humaines dans les domaines prioritaires suivants :

- L'égalité entre les sexes.
- Le développement des jeunes et leur sensibilisation, y compris aux dangers de la circulation.
- Les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- Le développement de l'enseignement de la philosophie.
- Le suivi du respect des déclarations internationales relatives aux sciences sociales et humaines.
- La fourniture d'un appui à ce secteur et la mise à sa disposition du financement nécessaire lui permettant de mener des activités plus nombreuses et plus générales.
- La nécessité de dynamiser la recherche appliquée dans le domaine des sciences sociales et humaines et de poursuivre le processus engagé pour l'élaboration de la déclaration mondiale sur le changement climatique.
- La promotion de la coopération internationale moyennant la participation aux activités et manifestations internationales telles que le Forum mondial de la jeunesse.

Grand programme IV – Culture

Tous les participants se sont dits favorables au maintien des priorités sectorielles, notamment la promotion de la participation des communautés à la protection et à la conservation du patrimoine matériel et immatériel, et l'établissement de liens entre la culture et le développement, l'accent étant mis sur les priorités suivantes :

- Le développement des industries culturelles et créatives.
- Le dialogue, y compris le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations, et le renforcement du rôle de la chaire UNESCO s'occupant de cette question.
- La mise en œuvre d'activités conjointes entre les secteurs de l'éducation et de la culture à l'intention de la jeunesse, par l'intermédiaire des écoles associées et des clubs UNESCO, afin de répandre la culture de la paix au sein des jeunes générations.

Certains participants ont affirmé que l'UNESCO devait accorder l'attention voulue à la formation des éléments nationaux susceptibles de favoriser le renforcement de la mise en œuvre des conventions adoptées en la matière, et qu'il fallait mobiliser les partenaires en vue d'appuyer les activités de l'Organisation dans le domaine de la culture. Les participants ont en outre invité l'UNESCO à créer un mécanisme solide et efficace pour contraindre les États à appliquer les conventions relatives à la protection des biens culturels, en particulier dans les territoires arabes occupés.

Grand programme V – Communication et information

Les participants se sont dits favorables au maintien des priorités sectorielles et ont mis l'accent sur les points suivants :

- La mise en place de partenariats avec les médias en vue du développement durable et le renforcement de la participation grâce aux médias communautaires, et la préservation du patrimoine documentaire grâce au Programme Mémoire du monde.
- La propagation et la codification de l'info-éthique.
- L'intégration des programmes d'initiation aux médias destinés à la jeunesse ainsi que des programmes de formation des enseignants.
- Le renforcement des partenariats dans le domaine du développement durable et l'organisation de rencontres entre les acteurs œuvrant dans les domaines de l'information et de la communication en vue de l'élaboration de politiques et stratégies nationales en la matière.

Programme intersectoriel et interdisciplinaire sur une culture de la paix

Les participants ont réaffirmé qu'il fallait incorporer le concept de culture de la paix dans les programmes intersectoriels et étudier les influences réciproques entre cultures en vue de fixer des règles pour le rapprochement et la coexistence pacifique. Il a également été réaffirmé que la paix devait être axée sur la justice, la liberté, l'égalité et le respect des droits de toutes les parties.

Activités intersectorielles

Les participants ont réaffirmé l'importance des plates-formes intersectorielles thématiques et des plates-formes intersectorielles de coordination, ainsi que la nécessité d'appuyer les langues locales et le dialogue entre les civilisations et de soutenir les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe.

Les participants ont indiqué que les programmes destinés à la jeunesse devaient être prioritaires et intersectoriels et qu'il fallait mettre l'accent sur certains programmes adaptés aux capacités et aux moyens des secteurs et susceptibles de donner de meilleurs résultats.

Exécution du programme

Les participants ont indiqué qu'il fallait promouvoir la coopération entre les commissions nationales en proposant des programmes de travail conjoints entre ces commissions dans les domaines d'activité de l'Organisation, et ce aux niveaux bilatéral, régional et international. Ils ont en outre souligné que les bureaux hors Siège et certains centres spécialisés devaient jouer un rôle plus important dans l'appui technique aux institutions et secteurs au niveau des États, et sur le fait que l'UNESCO devait renforcer le rôle des commissions nationales dans les pays et éviter de les contourner en établissant des contacts directs avec les autorités et les institutions du secteur public dans les pays en question.

Par ailleurs, les participants ont réaffirmé qu'il fallait accorder l'attention voulue à la langue arabe pour permettre aux États arabes de profiter au maximum des consultations, des conférences et des publications de l'Organisation. Ils ont insisté sur la nécessité d'impliquer les centres de l'UNESCO, en particulier les centres de catégorie 2, dans les activités et les programmes qui relèvent de leurs compétences, en les chargeant de mener des études et des recherches, ainsi que sur la nécessité de les lier aux centres de catégorie 1 travaillant dans les mêmes domaines.

Visibilité de l'UNESCO

En ce qui concerne le renforcement de la visibilité de l'Organisation dans les pays arabes, les participants ont estimé qu'il fallait utiliser les médias locaux pour faire connaître l'UNESCO et ses activités, et permettre à ces derniers de contribuer aux activités de l'Organisation à travers la production de matériels d'information s'adressant aux différents secteurs de la société. Ils ont proposé de modifier la politique d'information de l'UNESCO, destinée à l'opinion publique, comme suit :

- Enrichir le portail électronique de l'UNESCO avec des informations scientifiques dans toutes les langues de travail de l'Organisation.
- Élargir et parfaire la diffusion des matériels d'information.
- Promouvoir les politiques et les programmes d'information de l'UNESCO par la distribution de dépliants, de publications et de brochures, traduits en arabe, en insistant sur l'importance de l'utilisation de l'arabe dans les activités et les manifestations.

III. Autres observations

- Les participants ont souligné qu'il fallait doter les secteurs des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines de ressources financières suffisantes pour qu'ils puissent mettre en œuvre des activités et des programmes plus nombreux et plus larges.
- Les membres du groupe de commissions nationales des pays couverts par le Bureau multipays de Rabat et d'autres ont proposé que l'Organisation alloue un budget pour l'exécution de programmes du Secteur des sciences exactes et naturelles dans ces pays, en sus des programmes régionaux mis en œuvre par le Bureau régional du Caire.
- Les participants sont convenus de reformuler la proposition du groupe du Bureau de Doha concernant le transfert du Secteur des sciences sociales et humaines, dans le cadre des activités intersectorielles, de façon à ce qu'on ne comprenne pas que la suppression de ce secteur est demandée.

- Les participants ont affirmé que l'UNESCO devait renforcer les capacités dans le domaine de la préparation des projets pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires, ainsi que dans celui de l'établissement des rapports relatifs à ces projets.
- Les participants ont proposé que les bureaux régionaux mettent en œuvre des projets globaux aux niveaux régional et sous-régional.
- Certains participants ont estimé que, dans le cadre des préoccupations du Programme hydrologique international (PHI), l'UNESCO devait jouer un rôle actif et important dans le dialogue entre les États ayant des embouchures et des sources d'eau communes, pour garantir la bonne utilisation et la bonne gestion de celles-ci, ainsi que le droit d'accès à l'eau nécessaire à la vie.

Recommandations générales

- Demander au Bureau international de l'éducation (BIE) d'accorder une attention particulière à la situation en Iraq.
- Soutenir les institutions culturelles et éducatives dans les territoires arabes occupés (la Palestine et le Golan occupé).
- Souligner la nécessité d'un programme régional pour l'enseignement des sciences dans la région arabe.
- Insister sur la nécessité d'accorder, dans la région du Golfe, une attention suffisante à la création de centres de la petite enfance.
- Allouer des fonds aux sciences sociales et humaines dans toute la région arabe, sur la base d'une entente entre les bureaux de l'UNESCO dans la région concernant le soutien à accorder aux priorités des projets.
- Inviter l'UNESCO – Siège et unités hors Siège – à communiquer aux commissions nationales une liste des activités qu'elle compte mener dans les États membres en coopération avec les commissions nationales, et ce suffisamment à l'avance pour que les parties concernées puissent prendre connaissance de ces activités, les programmer et bien les préparer en vue de les mener en coordination avec les activités planifiées avec d'autres organisations et institutions.
- Produire un instrument normatif qui insiste sur le respect des lieux saints, des symboles religieux et des lieux de culte.
- Promouvoir une culture de la paix dans le cadre des priorités sectorielles et des programmes intersectoriels en accordant une attention particulière à la mise au point d'activités interactives dans ce domaine.